



Changer la vie quotidienne des habitants :  
la téléphonie mobile arrive à Hestrud !

Avesnes-sur-Helpe, le 5 décembre 2019

---

# 1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE



- Le gouvernement et les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un **accord contraignant en janvier 2018** « visant à généraliser une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire métropolitain ». Considéré par les instructions du gouvernement comme un véritable « New Deal », ce programme prévoyait «le déploiement massif de la 4G [...] d'ici la fin 2020 ».
- **Un arrêté du 4 juillet 2018** a défini la liste des « zones à couvrir par les opérateurs » pour l'année 2018. Jointe en annexe de l'arrêté, une première liste de 485 sites a été recensée couvrant en priorité les zones blanches que les collectivités avaient précédemment identifiées. La commune d'Hestrud est inscrite dans cette liste. Bouygues télécom, Free mobile, Orange France et SFR sont les quatre opérateurs désignés qui, selon les termes de l'arrêté, doivent « assurer la couverture des points d'intérêt de la zone ».
- **Dans un courrier du 3 octobre 2019**, adressé aux ministres, le Premier ministre a rappelé aux membres du gouvernement la nécessité pour les services de l'État de répondre aux besoins des Français, en engageant une politique volontariste de contrôle et de suivi des « Objets de la Vie Quotidienne ». Ces OVQ sont des indicateurs particulièrement sensibles de l'action de l'État « au plus près du terrain ». La nécessité d'« assurer la couverture du territoire en Très Haut débit » est inscrite dans la liste des « chantiers prioritaires de l'action gouvernementale ».

---

# 2. LES ACTIONS MENÉES PAR LA RÉGION DES HAUTS-DE-FRANCE



## *a) au niveau régional*

En décembre 2018, la région des Hauts de France a lancé l'application « tu captés ? » en partenariat avec les départements qui la composent (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais) ainsi qu'avec la Banque des territoires. L'enjeu, pour la région, est de mesurer la qualité effective de la couverture des réseaux téléphoniques sur son territoire et de pouvoir cartographier les zones blanches.

L'application ([www.tucaptés.hautsdefrance.fr](http://www.tucaptés.hautsdefrance.fr)) a permis aux utilisateurs de comparer la qualité des offres des différents opérateurs et d'identifier celui d'entre eux dont le signal offrait les meilleurs services de connexion.

## *b) au niveau départemental*

Dans le département du Nord, 337 4422 mesures (voix, data 3G et data 4G) avec les quatre opérateurs inscrits dans l'annexe de l'arrêté du 4 juillet 2018 ont permis d'identifier 11 zones blanches pour lesquelles des points d'échec ont été constatés avec les quatre opérateurs retenus.

---

## 3. L'ANTENNE DE TÉLÉPHONIE FREE DE HESTRUD



### a) Le calendrier d'installation

La commune d'Hestrud, inscrite dans les « zones blanches », a retenu l'opérateur Free pour installer une antenne-relais sur sa commune. Le pylône a été installé le vendredi 2 août 2019 à 9H00 sur un terrain viabilisé, situé sur le chemin de la Justice. La mise en service de l'antenne est intervenue récemment, le jeudi 21 novembre 2019, conformément au calendrier prévisionnel qui prévoyait une mise en service au plus tard douze mois après le lancement des travaux.

### b) Les données techniques

L'installation est dite en « Ran sharing » ou de partage des infrastructures actives. Elle doit permettre aux services 3G et 4G des autres opérateurs d'être implémentés et rendus disponibles sur cette antenne de 35 mètres de hauteur. Sa puissance d'entrée est de 40W pour la 4G et de 20W pour la 3G.

---

## 4. L'EXTENSION DE LA COUVERTURE DE TÉLÉPHONIE POUR 2020



Dix sites prioritaires supplémentaires ont été identifiés dans le département sur lesquels devront être effectuées des études radio par France mobile avant la fin de l'année en cours. Les résultats seront communiqués en janvier 2020. Au sein de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, les sites inscrits dans le champ de ces études sont ceux de Houdain-lez-Bavay, Hargnies et Boussignies-sur-Roc.

Le département du Nord pourrait bénéficier d'un bonus d'un site supplémentaire dans le cadre des dotations 4G, n'ayant pas bénéficié de ce bonus en 2018. La dotation s'élèverait alors à 5 (voire 6 zones) au lieu de 4, au cas où cette mesure de compensation prendrait effet.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

